

**SICAV ODDO BHF**  
*Société d'investissement à capital variable*  
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
RCS Luxembourg B67580

(la « **Société** »)

---

**Avis aux actionnaires de la Société**

---

**IMPORTANT :**  
**CET AVIS REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE.**  
**POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LE CONTENU DU PRESENT AVIS,**  
**NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER UN CONSEILLER PROFESSIONNEL INDEPENDANT.**

Luxembourg, le 30 décembre 2022

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous faire part de sa décision d'apporter les changements suivants au prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Sauf mention contraire, les termes commençant par une majuscule dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus daté du 29 juillet 2022 et, le cas échéant, dans les statuts de la Société.

**I. Modifications apportées au Prospectus visant à se conformer aux normes techniques de réglementation (RTS) relatives au SFDR pour les compartiments ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond, ODDO BHF Euro High Yield Bond, ODDO BHF Euro Credit Short Duration, ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities, ODDO BHF Polaris Moderate F, ODDO BHF Polaris Balanced F, ODDO BHF Polaris Flexible F, ODDO BHF Artificial Intelligence et ODDO BHF Green Planet (les « **Compartiments** »)**

Le Prospectus sera modifié en ce qui concerne les compartiments ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond, ODDO BHF Euro High Yield Bond, ODDO BHF Euro Credit Short Duration, ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities, ODDO BHF Polaris Moderate F, ODDO BHF Polaris Balanced F et ODDO BHF Polaris Flexible F, qui sont soumis à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel que modifié, (le « **SFDR** ») et les compartiments ODDO BHF Artificial Intelligence et ODDO BHF Green Planet qui sont soumis à l'article 9 du SFDR (les « **Modifications des RTS relatives au SFDR** ») afin de se conformer aux obligations d'informations précontractuelles spécifiées dans le Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques (les « **RTS relatives au SFDR** »).

## **II. Modification de l'indice de référence du Compartiment ODDO BHF Green Planet**

Le Compartiment ODDO BHF Green Planet est géré activement par rapport à un indice de référence, l'indice MSCI ACWI Climate Change NR USD au lieu du MSCI ACWI NR, qu'il vise à surperformer, et qui sert également au calcul de la commission de performance, le cas échéant.

## **III. Divers**

- (1) Dès lors que les informations concernant les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance doivent figurer dans les Modifications des RTS relatives au SFDR, le maintien de telles informations dans les objectifs et politiques d'investissement respectives des Compartiments est réduit au strict minimum.
- (2) Le seuil maximum d'avoirs équivalents que le Compartiment ODDO BHF Artificial Intelligence pourra détenir en vue de rachats ou pour combler d'autres besoins de liquidités sera fixé à 10%, au lieu de 20%.

Les changements mentionnés ci-dessus constituent les principales modifications apportées au Prospectus. D'autres modifications mineures sans incidence significative seront apportées au Prospectus, principalement à des fins de cohérence.

\*\*\*\*\*

## **Documents disponibles pour consultation / Droit à des informations supplémentaires**

Dans la mesure où la mise en oeuvre des Modifications des RTS relatives au SFDR est nécessaire pour se conformer aux exigences, conditions ou directives applicables contenues dans les RTS relatives au SFDR, sans avoir d'impact sur les objectifs et politiques d'investissement des compartiments mentionnés au point I ci-dessus, le Conseil d'administration a considéré que les Modifications des RTS relatives au SFDR ne constituaient pas des changements significatifs au sens de la Circulaire CSSF 14/591.

En cas de désaccord avec les modifications telles que mentionnées au point II ci-dessus, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos actions du Compartiment ODDO BHF Green Planet sans frais durant une période d'un (1) mois à compter de la date du présent avis et se terminant le 29 janvier 2023. Ces modifications prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Des exemplaires du nouveau Prospectus, daté et en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et des DIC1 modifiés, datés et en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, seront disponibles gratuitement pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société et/ou de la Société de gestion ou auprès des agents locaux de la Société, comme l'exigent les lois applicables.

Veillez contacter votre conseiller financier ou le siège social de SICAV ODDO BHF pour toute question à ce sujet.

Sincères salutations,

Le Conseil d'administration